

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00032 Numéro SIREN : 834 576 134 Nom ou dénomination : A. NIGHT
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2022 sous le numéro de dépôt 13166

A. NIGHT

Hôtels et hébergement similaire

42 Boulevard des Prés
37510 BALLAN-MIRE

ÉTATS FINANCIERS

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

DocuSigned by:
Denis Menier
28A0FA68941E4AC...

fiteco.com



50 RUE DU MURIER

37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Tél : 02 47 38 51 50
E.mail : maurice@fiteco.com

Siren : 834576134

Attestation de présentation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise A. NIGHT pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	1 088 357,82 Euros.
Chiffre d'affaires	Euros.
Résultat net comptable	-49 942,58 Euros.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

A SAINT-CYR-SUR-LOIRE, le 06/04/2022.

Claire SELLIN,
Expert-Comptable

ÉTATS FINANCIERS

Bilan Actif

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	131 558		131 558	131 558
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours	669 275		669 275	90 185
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	800 833		800 833	221 743
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	96 821		96 821	34 046
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	170 010		170 010	6 925
Charges constatées d'avance (3)	20 694		20 694	
ACTIF CIRCULANT (II)	287 525		287 525	40 971
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	1 088 358		1 088 358	262 714
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2021	31/12/2020
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 30 000)	30 000	30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-21 273	-13 503
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-49 943	-7 770
Subventions d'investissement	12 500	
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES (I)	-28 716	8 727
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS (III)		
DETTES FINANCIÈRES (1-3)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	330 140	134 327
Emprunts et dettes financières divers	570 000	87 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	216 934	4 950
Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		27 710
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES (IV)	1 117 073	253 987
Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	1 088 358	262 714
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont à moins d'un an		
(3) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			1	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			1	
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (5)			47 474	5 481
Impôts, taxes et versements assimilés			310	184
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			4	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			47 788	5 665
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			-47 787	-5 665
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			2 155	2 105
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			2 155	2 105
RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)			-2 155	-2 105
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)			-49 943	-7 770

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	49 943	7 770
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	-49 943	-7 770
(1) Dont produits sur exercices antérieurs		
(2) Dont charges sur exercices antérieurs		
(3) Dont produits entreprises liées		
(4) Dont intérêts entreprises liées		
(5) Dont Crédit-bail mobilier		
(6) Dont Crédit-bail immobilier		

Soldes intermédiaires de gestion

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue				
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice				
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous-traitance directe				
Marge brute sur production (II)				
Taux de marge brute sur production	%	%		
MARGE BRUTE GLOBALE (I + II)				
Taux de marge brute globale	%	%		
- Services extérieurs et autres charges externes	47 474	5 481	41 993	766,16
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	-47 474	-5 481	- 41 993	766,16
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	%	%		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	310	184	126	68,48
- Salaires et traitements				
- Charges sociales				
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-47 784	-5 665	- 42 119	743,50
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	%	%		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	1		1	N/S
- Autres charges de gestion courante	4		4	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation				
RESULTAT D'EXPLOITATION (hors charges et produits financiers)	-47 787	-5 665	- 42 122	743,55
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	%	%		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	2 155	2 105	50	2,38
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-49 943	-7 770	- 42 173	542,77
Résultat courant / chiffre d'affaires	%	%		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices				
RESULTAT NET COMPTABLE	-49 943	-7 770	- 42 173	542,77
Résultat net / chiffre d'affaires	%	%		

ANNEXE

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 088 357,82 E.

Le résultat net comptable est une perte de 49 942,58 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	221 743	579 090		800 833
TOTAL	221 743	579 090		800 833

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Titres mis en équivalence Autres Immobilisations financières				
TOTAL				

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Terrain	131 558	0	131 558	Non amortiss.
Immo. en cours - constructions	669 275	0	669 275	Non amortiss.
TOTAL	800 833		800 833	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé Actif circulant et charges d'avance	117 515	117 515	
TOTAL	117 515	117 515	

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	30 000	1,00	30 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	30 000	10,00	30 000

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	330 140	9 067	242 452	78 621
Dettes financières diverses	570 000	570 000		
Fournisseurs	216 934	216 934		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 117 073	796 001	242 452	78 621

Engagements financiers

Catégories d'engagements	TOTAL	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements donnés :						
Avals, cautions et garanties donnés :						
Cautions solidaires des associés	330 140	330 140				
Effets escomptés non échus						
Créances professionnelles cédées (Dailly)						
Sûretés réelles consenties						
Autres engagements						
TOTAL	330 140	330 140				
Engagements reçus :						
Avals, cautions et garanties reçues						
Créances garanties						
Autres engagements						
TOTAL						
Engagements réciproques :						
Abandons de créances conditionnelles						
Intérêts à échoir sur emprunts						
Engagements de crédit-bail mobilier						
Engagements de crédit-bail immobilier						
Découvert bancaire autorisé non utilisé						
Escompte autorisé non utilisé						
TOTAL						

A. NIGHT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 30.000 euros
Siège social : 42 boulevard des Près – 37510 Ballan Miré
RCS Tours 834 576 134
(Ci-après la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
A L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 20 OCTOBRE 2022**

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des comptes de la Société portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

Approuve les comptes et bilans dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes qui font apparaître pour ledit exercice un résultat net comptable déficitaire à hauteur de -49.943 euros.

L'Assemblée prend acte qu'aucune dépense, ni aucune charge, visées par les articles 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts n'ont été enregistrées au cours de l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuvant la proposition du Président,

Décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, soit la somme de -49.943 euros comme suit :

- -49.943 euros au poste « *Report à Nouveau* » qui sera en conséquence débiteur à hauteur de -71.216 euros.

Rappelle qu'en raison de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les capitaux propres de la Société étaient inférieurs à la moitié du capital social et que la poursuite d'activité de la société a été décidée par le 27 mars 2021 ;

Prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours de trois derniers exercices écoulés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,

Prend acte qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Prend acte de ce que quatre avances en comptes courants ont été accordées à la Société au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée,

Donne quitus entier et définitif au Président pour l'accomplissement de ses missions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée,

Décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la Société du 42 boulevard des Près – 37510 Ballan Mire au 4 rue du Sirocco - 37510 Ballan Mire et a modifié les statuts de la Société en conséquence,

Décide par conséquent, de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit :

« **ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé au :

4 rue du Sirocco - 37510 Ballan Mire
»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Président de la Société prévu par l'article L. 225-129 du Code de commerce et après avoir constaté que le capital social de la Société est entièrement libéré ;

Décide, de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 50.000 euros par l'émission de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, assorties chacune d'une prime d'émission de 2 euros correspondant à une prime d'émission totale d'un montant de 100.000 euros soit 3 euros par action nouvelle émise, à libérer intégralement lors de leur souscription en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société (l' « **Augmentation de Capital** »),

Décide que les souscriptions seront reçues entre les mains du Président à compter de ce jour et jusqu'au 31 octobre 2022 inclus ;

Constate :

- qu'à chaque action ancienne sera attaché un droit de souscription négociable dans les conditions

et modalités prévues aux statuts pour la cession des actions ainsi que dans les conditions mentionnées aux articles L. 225-132 alinéa 3 et R. 225-117-1 du Code de commerce,

- que chaque Associé, conformément à l'article L. 225-132 alinéa 4 du Code de commerce, peut décider de renoncer, totalement ou partiellement, à titre individuel, à son droit de souscription, soit sans indication de bénéficiaire, soit au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires dénommés ;
- que chaque Associé peut souscrire à titre irréductible à l'Augmentation de Capital, les 30.000 actions ordinaires donnant le droit de souscrire aux 80.000 actions ordinaires nouvelles ;

Décide que la période de souscription pourra être close par anticipation dès que l'intégralité des actions ordinaires nouvelles aura été souscrite et entièrement libérée du montant total de l'émission, le cas échéant, après renonciation individuelle, totale ou partielle, par chacun des Associés à son droit de souscription ;

Décide que les actions ordinaires nouvelles seront créées avec jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'Augmentation de Capital, quelle que soit la date de leur souscription et elles seront entièrement assimilées aux actions ordinaires anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les stipulations statutaires de la Société et aux décisions sociales ;

Décide que les actions ordinaires nouvelles seront inscrites en compte le jour de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital et négociables à compter du même jour dans les conditions prévues aux statuts de la Société, sous réserve des accords conclus entre les Associés et/ou les titulaires de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit émises par la Société ;

Prenne acte qu'à l'issue de cette opération, et en cas de souscription de l'intégralité des actions ordinaires nouvelles, le capital social de la Société sera de 80.000 euros, divisé en 80.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune ;

Dispense, en tant que de besoin, le Président de l'obligation d'information mise à sa charge aux termes de l'article R. 225-120 du Code de commerce, l'Assemblée reconnaît être parfaitement informé de l'Augmentation de Capital ci-dessus décrite ;

Renonce, en conséquence, expressément à l'application des dispositions de l'article R. 225-120 du Code de commerce et, en tant que de besoin, à se prévaloir d'une quelconque nullité ou sanction à cet égard ;

Renonce expressément, connaissance prise des articles L. 225-132 alinéa 3 et R. 225-117-1 du Code de commerce, à la possibilité de négocier son droit préférentiel de souscription selon les modalités décrites à l'article L. 225-132 alinéa 3 et à l'article R. 225-117-1 du Code de commerce et constate de ce fait l'absence de période de négociation des droits préférentiels de souscription ;

Confère tous pouvoirs au Président de la Société, avec faculté de délégation, en vue de la constatation de la réalisation de l'Augmentation de Capital, à cette fin, recueillir les souscriptions, recevoir les versements correspondants, le cas échéant, clore par anticipation la période de souscription et, plus généralement, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital, à la publicité de l'Augmentation de Capital ainsi décidée et à la modification corrélative des statuts.

[...]

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée, connaissance prise :

- Des bulletins de souscription en date de ce jour [...]
- Du procès-verbal d'arrêté de créances du Président de la Société en date de ce jour en vue de la libération d'actions par compensation ;
- Du certificat en date de ce jour délivré par le Commissaire aux comptes *ad hoc* Monsieur Eric Letourmy, commissaire aux comptes, de la société DR AUDIT désigné à cet effet par *décisions unanimes de la collectivité des Associés* du 18 octobre 2022 au vu de l'arrêté de comptes établi par le Président de la Société et visé ci-dessus ;

Constate :

- que le délai de souscription prévu à la 7^{ème} résolution prise par l'Assemblée se trouve clos par anticipation dès aujourd'hui ;
- que (i) les 50.000 actions nouvelles souscrites ainsi que le montant de la souscription recueilli, soit la somme de 150.000 d'euros (prime d'émission globale incluse), représente 100 % de l'émission des actions nouvelles décidée par l'Assemblée et que (ii) l'émission des 50.000 actions nouvelles se trouve ainsi définitivement réalisée ;
- la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital d'un montant de 50.000 euros par l'émission de 50.000 actions de la Société de 1 euro de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 2 euros par action, entièrement libérée, portant ainsi le capital social de la Société de 30.000 euros à 80.000 euros divisé en 80.000 actions de 1 euro de valeur nominale,

Reporte ces informations dans le registre de mouvement de titres de la Société.

Décide de modifier l'article 6 et l'article 7 des statuts de la Société.

- L'article 6 « *Apports* » des statuts de Société sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 6 APPORTS

[...]

Aux termes des décisions de l'assemblée générale en date des 20 octobre 2022, le capital a été porté de 30.000 euros à 80.000 euros par création et émission de 50.000 actions ordinaires nouvelles, entièrement libérées en numéraire. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

- L'article 7 « *Capital Social* » des statuts de Société sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 7 CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à quatre-vingt mille (80.000) euros, divisé en quatre-vingt mille (80.000) actions de même catégorie d'un (1) euro de valeur nominale, intégralement libérées.
»

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée, compte-tenu de l'augmentation de capital visée ci-avant,

Constate que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de plus de la moitié de son capital social,

Donne tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet de procéder à l'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée,

Décide de modifier l'**ARTICLE 23 - REPRESENTATION SOCIALE** comme suit :

Les délégués du Comité social et économique exercent les droits prévus par l'article L 2312-5 et suivants du Code du travail auprès du Président, conformément à l'article L2312-76 du Code du travail.

Le Comité social et économique doit être informé des décisions collectives dans les mêmes conditions que les associés.

Les demandes d'inscription des projets de résolutions présentées par le Comité social et économique doivent être adressées par un représentant du Comité au Président.

Ces demandes qui sont accompagnées du texte des projets de résolutions peuvent être envoyées par tous moyens écrits. Elles doivent être reçues au siège social trois (3) jours au moins avant la date fixée pour la décision des associés.

Le Président accuse réception de ces demandes dans les deux (2) jours de leur réception.

Décide de modifier l'**ARTICLE 28 – INVENTAIRE – COMPTES ANNUELS** comme suit :

Le Président tient une comptabilité régulière des opérations sociales et dresse les comptes annuels conformément aux lois et usages du commerce.

A la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse également le bilan décrivant les éléments actifs et passifs et faisant apparaître de façon distincte les capitaux propres, le compte de résultat récapitulant les produits et les charges de l'exercice, ainsi que l'annexe complétant et commentant l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Il est procédé, même en cas d'absence ou d'insuffisance du bénéfice, aux amortissements et provisions nécessaires. Le montant des engagements cautionnés, avalisés ou garantis est mentionné à la suite du bilan.

Ces documents sont mis à la disposition du ou des Commissaires aux Comptes de la Société dès que possible.

La collectivité des associés ou l'associé unique est appelé à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé chaque année.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

[...]

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée,

Délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

[...]

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

DocuSigned by:

28A0FA68941E4AC...
LE PRESIDENT
Monsieur Denis Menier